



DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

LEGISLATURE 2013-2018

Conseil communal du 28 février 2013

LA BRUYERE, LE BIEN-ETRE AU QUOTIDIEN !

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, la majorité bruyéroise a le plaisir de présenter au Conseil communal sa déclaration de politique communale pour la législature 2013-2018.

Disposant d'une large majorité (près de 70 % des sièges), elle présente donc un programme correspondant aux aspirations d'une large frange de la population qui, vivant déjà dans une commune où il fait bon vivre, est en droit d'attendre le meilleur pour les 6 années à venir.

Certes, le contexte devra nous inciter à la prudence en matière budgétaire mais celle-ci ne nous empêchera pas de mener à bien la construction d'une nouvelle maison communale dans un remarquable écrin de verdure et d'un hall de sport tellement attendu par les Bruyérois.

Ces grands projets n'éclipseront toutefois pas les différentes matières gérées au plan communal et qui assureront à nos concitoyens la qualité de vie au quotidien. La mise en œuvre d'une Opération de Développement Rural constituera une pierre d'angle de la politique menée.

Un enseignement communal de qualité, des infrastructures d'accueil pour la petite enfance, des lieux propices à la pratique du sport, des routes sécurisées fréquentées sans appréhension par les piétons, des espaces de détente et de convivialité, une politique urbanistique préservant le caractère rural de notre commune, un marché local mettant en évidence les produits locaux, une action sociale garantissant une vie digne aux personnes disposant de revenus modestes, une politique en matière de logement qui facilite l'accès au logement aux jeunes et aux aînés qui bénéficieront d'une aide accrue leur permettant d'envisager le bien-être au domicile le plus longtemps possible, une activité culturelle florissante mettant en exergue la richesse de notre patrimoine, autant d'axes qui retiendront toute l'attention de la majorité qui a installé au Collège des personnes prêtes à consacrer temps et énergie pour réaliser cet ambitieux programme digne des Bruyérois et assurer une gestion performante de la chose publique.

ENSEIGNEMENT

Pour la nouvelle majorité, un enseignement de qualité constitue l'un des biens démocratiques les plus précieux, qui contribue de manière décisive à l'épanouissement et à la responsabilisation de nos enfants. Nous devons veiller à offrir un enseignement de proximité capable de rencontrer à la fois les besoins des enfants et les exigences des parents, l'idéal étant que chaque enfant fréquente l'école de son village.

Nous veillerons à :

- poursuivre une politique volontariste de construction et de réfection des bâtiments scolaires.
- accorder une attention particulière à ce que l'environnement des écoles et leur accessibilité soient plus agréables et plus sûrs.
- prendre les initiatives visant à renforcer l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge et à introduire progressivement des nouvelles technologies comme, par exemple, les tableaux interactifs (en concertation avec les directions, un projet expérimental sera d'ailleurs bientôt lancé).
- entretenir le devoir de mémoire, le sens civique et la citoyenneté à l'école.
- favoriser les produits sains et locaux dans l'alimentation des cantines scolaires.
- garantir le sport à l'école et proposer une réforme sur l'organisation des cours de natation
- initier une école de devoir et des cours de rattrapage avec des aînés.

OPTIMALISER L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Nous souhaitons un accueil extrascolaire qui assure qualité des activités et de l'encadrement.

Pour atteindre ces objectifs :

- nous tenterons de trouver les moyens pour diversifier les activités et favoriser la créativité et la curiosité des enfants.
- nous inviterons des bénévoles à partager leur savoir.
- la commission communale d'accueil extrascolaire jouera également un rôle important pour l'amélioration de ce service incontournable.
- le personnel sera encouragé à poursuivre des formations.

COMMERCE – EMPLOI

Dans ce registre, et afin d'assurer la vitalité de notre commune et renforcer son attractivité, il est indispensable de soutenir l'activité commerciale existante. C'est dans cet esprit que nous établirons un cadastre des commerçants et artisans de La Bruyère et lancerons une commission pour identifier attentes et besoins.

Concrètement :

- la majorité soutiendra toutes les initiatives visant à créer de l'emploi et même à les encourager si le cadre de vie rural et paisible des citoyens est respecté.
- le marché local sera soutenu et développé.
- l'Agence Locale pour l'Emploi sera soutenue dans son rôle d'opérateur de formations pour les jeunes et les demandeurs d'emploi et dans la poursuite de son activité « titres services »
- nos entrepreneurs et porteurs de projets seront informés des aides régionales et provinciales (Bep) en matière d'accompagnement.
- nous inviterons nos services administratifs, nos écoles et nos associations à acheter, autant que faire se peut, des produits locaux.

DES FINANCES PUBLIQUES MAITRISEES

Malgré un programme de réalisations très important, notre volonté est de maintenir, à court, moyen et long terme, les niveaux de taxation actuels et d'assurer l'équilibre budgétaire.

Deux axes importants retiendront notre attention :

- disposant actuellement d'une situation financière saine, la majorité compte faire profiter les citoyens de La Bruyère d'une partie de ses réserves qui seront injectées pour améliorer encore la qualité scolaire et l'infrastructure sportive, pour réaliser une nouvelle maison communale fonctionnelle au centre d'un écrin de verdure exceptionnel et améliorer la mobilité en général.
- l'optimisation de l'utilisation des fonds disponibles devra impérativement passer par la mise en œuvre de cofinancements résultant de la recherche efficace de subsides auprès des autorités supérieures, Province, Wallonie et Fédération Wallonie Bruxelles.

Pour assurer l'indispensable rigueur dans cette matière, un contrôle strict de l'endettement de la commune sera assuré par un organisme extérieur indépendant.

PETITE ENFANCE

Consciente que la demande d'accueil de la petite enfance est, comme nous le savons, de plus en plus forte, nous travaillerons, en fonction de nos moyens, suivant deux axes :

- extension des crèches existantes ou création de nouvelles infrastructures d'accueil
- assistance administrative aux projets privés qui permettront également d'augmenter le nombre de places disponibles en milieux d'accueil

JEUNESSE

Nous serons attentifs :

- au développement du secteur Jeunesse et au soutien aux associations qui développent des activités d'éducation permanente.
- à la rencontre du jeune dans son milieu de vie et à son accès aux infrastructures culturelles, éducatives et sportives.
- à permettre au jeune d'être acteur de sa commune en créant une plateforme communale de discussions et d'échanges favorisant l'émergence de propositions.

Nous soutiendrons les initiatives des jeunes, favoriserons les appels à projets s'ils répondent à un besoin avéré et encouragerons, dans nos villages, les activités culturelles et sportives dans une perspective d'éducation citoyenne.

Nous serons enfin attentifs à mettre à disposition des mouvements de jeunesse et des maisons de Jeunes des infrastructures adaptées et encouragerons les échanges entre jeunes et aînés.

CULTURE

Notre volonté est d'accroître les activités culturelles notamment via la bibliothèque communale, véritable pôle de culture.

Cette volonté se déclinera de la manière suivante :

- nous contribuerons à faire de l'espace public un lieu d'expression pour les artistes de la commune et poursuivrons le soutien aux troupes théâtrales.
- nous stimulerons l'accès au patrimoine artistique, culturel et folklorique au travers de visites guidées et autres parcours thématiques dans l'espace public.
- nous accorderons une attention particulière au maintien et à la valorisation du patrimoine communal, trop méconnu.
- nous réaliserons un cadastre précis des infrastructures culturelles en détaillant l'équipement technique et les affectations culturelles possibles.
- nous veillerons à assurer la polyvalence des locaux afin de garantir des activités culturelles régulières.
- nous développerons l'offre culturelle pour la jeunesse (Musique, vidéos, ...)
- nous aménagerons le rez-de-chaussée de « Nosse maujone » afin d'accroître la visibilité du syndicat d'initiative et du tourisme pour lui permettre d'organiser un accueil de qualité.
- nous étudierons les synergies possibles avec les communes voisines pour établir des partenariats culturels et artistiques.

SPORT

Nous réactiverons la Commission des sports qui aura pour mission d'éclairer la commune sur les améliorations à apporter aux infrastructures existantes ou sur les projets à mettre en œuvre pour couvrir des besoins non rencontrés.

Pour élargir l'éventail des activités sportives déjà proposées par notre commune, nous construirons et gérerons le hall sportif dans le respect d'une saine gestion budgétaire. Nous apporterons, dans les limites des moyens budgétaires, un soutien logistique aux clubs désireux d'introduire un dossier « Subsidés » auprès des services de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et assurerons, comme par le passé, en concertation avec les Clubs, l'aide logistique nécessaire à l'entretien de nos infrastructures.

Nous veillerons à délivrer aux clubs la formation relative au bon usage du défibrillateur qui devrait équiper ces clubs.

PATRIMOINE ET TOURISME

Nous veillerons, en collaboration avec différents acteurs communaux à :

- poursuivre le balisage de circuits de promenades et aménager des voiries permettant la mobilité douce.
- poursuivre l'embellissement des entrées de village et à renforcer la signalétique.
- mettre en évidence, par des indications et panneaux, les endroits remarquables de la commune ainsi que les lieux touristiques et patrimoniaux à haute valeur ajoutée.
- finaliser un inventaire des arbres remarquables de notre commune.
- soutenir les organismes accrédités pour veiller au maintien et à la sauvegarde de notre patrimoine public.
- participer aux journées du Patrimoine.
- être attentifs à la rénovation et l'entretien du petit patrimoine culturel wallon (bornes, potales, monuments, sources ...).
- développer un schéma directeur du tourisme à la Bruyère afin de proposer une offre touristique.
- réaliser des brochures pour mieux faire connaître les nouveaux circuits de promenade aux habitants de la Bruyère.
- donner au Syndicat d'Initiative une dimension à la hauteur des richesses bruyéroises.

ACTION SOCIALE

L'action du CPAS retiendra l'attention de la majorité car elle garantit à chacun de recevoir l'aide due par la collectivité qui doit garantir à tous de mener une vie digne.

La majorité veillera à ce qu'il fasse vraiment bon vivre à La Bruyère.

Les moyens seront donnés au CPAS pour lui permettre d'assumer sa mission.

En outre, dans le cadre de l'esprit d'un Plan stratégique transversal tel que prôné par le Ministre des Pouvoirs Locaux, il est essentiel de placer la dimension sociale au cœur du projet politique local.

C'est dans cet esprit que les différentes politiques développées dans les matières communales devront avoir, dans toute la mesure du possible, une dimension sociale et, en tout cas, la majorité veillera à relier, autant que faire se peut, les différents axes de sa politique en lui donnant un accent social développé.

Le CPAS poursuivra donc sa mission qui consiste à garantir le droit à l'intégration sociale aux Bruyérois qui ne disposent pas de revenus suffisants et qui remplissent les conditions légales.

Des contrats art 60 et 61 seront passés dans toute la mesure du possible.

Les 2 Initiatives Locales d'Accueil seront toujours en service et un effort particulier sera consenti

pour favoriser l'intégration des familles accueillies dans notre société.

Pour les jeunes, des habitats « tremplins » seront créés et les logements « Kangourous » seront encouragés pour aider à la fois les jeunes et les aînés et favoriser l'entraide intergénérationnelle en matière de logement. Le logement « Kangourou » est un projet de vie qui permet d'entretenir ou de créer la solidarité entre les générations en faisant vivre sous le même toit, mais moyennant deux espaces de vie indépendants, un senior et un jeune, ou une famille.

La gestion des différents logements du CPAS fera l'objet d'une plus grande attention afin que ceux-ci garantissent le meilleur service. De nouveaux logements publics seront créés pour répondre mieux aux besoins de nos jeunes et aînés.

Nos services de Médiation de dettes et de l'énergie poursuivront leur action.

L'aide sociale, quant à elle, sera toujours octroyée dans les formes les plus adéquates aux situations rencontrées.

Un effort particulier sera réalisé au niveau de l'information ; les Bruyérois doivent, tous, connaître les nombreux services offerts par le personnel de leur Centre Public d'Action Sociale. Ces services, déjà d'un bon niveau, seront améliorés au cours des 6 prochaines années. Pour y parvenir, des liens seront tissés avec les CPAS voisins pour rendre l'action sociale bruyéroise plus efficiente ; et pour ce faire, toute synergie avec un service, une institution sera encouragée.

Enfin, la réforme des grades légaux et les nouvelles exigences du SPW à l'égard des CPAS pousseront la majorité à moderniser la gestion des Ressources Humaines, toujours dans l'intérêt des Bruyérois.

POLITIQUE D'AIDE AUX AÎNES

La question du vieillissement de la population constitue un défi de taille qu'il nous faut relever pour assurer à nos aînés les meilleures conditions de vie.

Une étude récente de la Fondation Roi Baudouin, menée en 2012 auprès de 1500 personnes de plus de 65 ans, montre que près de 10 % des personnes interrogées disent se sentir souvent seules et 8 % de nos aînés ne verraient personne au moins une fois par semaine. L'étude a donc montré toute l'importance du lien social pour les seniors.

La majorité initiera donc des actions intergénérationnelles grâce auxquelles les générations se rapprocheront au quotidien.

Le CPAS sera véritablement un pivot dans l'accompagnement des aînés.

Comme le dit si bien M de HENNEZEL, « *la chaleur du cœur empêche nos corps de rouiller !* »

Concrètement, la majorité s'efforcera, pour les aînés, de :

- renforcer les services d'aide à domicile pour leur garantir les meilleures conditions de maintien à domicile.
- créer un service « Conseil en aménagement du domicile » pour leur permettre de vivre dans le confort et en sécurité !
- élaborer un programme de santé.
- renforcer la solidarité au sein des quartiers et lutter ainsi contre l'isolement et l'exclusion de nos aînés en créant notamment des lieux d'accueil communautaire.
- faciliter l'accès à la culture.
- encourager la senior-consultance.
- favoriser l'accès à l'outil informatique avec l'aide des plus jeunes.
- aménager dans le Parc Communal et partout où ce sera possible, des espaces calmes et propices à la détente en toute quiétude pour nos aînés. Des aires de repos équipées de bancs seront installées à divers endroits de la Commune.
- renforcer la participation à la vie politique locale en créant un Conseil consultatif des Aînés.
- activer la création d'une résidence-services et de logements intergénérationnels au sein de nos villages.

Toutes les initiatives privées, si elles rencontrent les objectifs que nous défendons, seront encouragées.

SECURITE ET MOBILITE

La question de la mobilité est une priorité pour la Majorité.

Une attention toute particulière sera accordée en matière de sécurité routière. Nous allons ainsi poursuivre les efforts entrepris afin de réaliser des aménagements adéquats des voiries et des trottoirs et lutter contre la délinquance routière par l'utilisation de radars préventifs et répressifs. Une attention particulière sera accordée aux entrées de nos villages.

Un travail préventif sera réalisé dans les écoles afin de sensibiliser nos jeunes.

La commune intensifiera les contacts avec le SPW pour sécuriser les routes nationales 904, 912 et 934, gérées par lui.

Il s'agira d'établir un plan de mobilité, avec l'aide d'une Commission. Toute modification importante des flux de mobilité fera l'objet d'une étude approfondie avant sa mise en œuvre.

Des déplacements sûrs et fluides seront assurés tant vers les points d'arrêt des transports en commun que vers nos lieux de vie communautaire (écoles, églises, commerces, infrastructures sportives ...).

Plus concrètement encore:

- une attention particulière sera accordée au réseau de sentiers et petites voiries adaptés aux déplacements doux.
- des emplacements pour vélos seront systématiquement installés à proximité des édifices publics.
- les outils disponibles en matière de mobilité rurale pour tous seront promotionnés : taxi social, centrale des moins mobiles, vélos ...
- avec l'aide des services de Police, un plan de sécurité routière sera mis en œuvre ; il permettra l'adaptation de certaines infrastructures routières, la sensibilisation des usagers de la route mais il abordera également l'aspect répressif. Les comportements à risque seront ciblés (vitesse excessive, conduite sous influence ...)
- les écoles seront soutenues dans la mise en œuvre de plans de déplacement scolaires en favorisant le cheminement des piétons et des cyclistes ainsi que le co-voiturage. Les abords des écoles, les trottoirs et les chemins y conduisant doivent faire l'objet d'un traitement spécifique afin de les sécuriser au maximum. Des projets pilote de mobilité scolaire encadrés par des professionnels seront menés (Pédibus, école à vélo, brevet du cycliste ...)

URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT

La Bruyère est une commune qui reste à l'échelle humaine, par sa taille et son environnement fondamentalement rural. La Majorité s'engage donc fermement à préserver le cadre de vie de ses habitants et à en défendre les éléments qui en garantissent le caractère.

La majorité souhaite introduire une règle logique de proportion entre le terrain et l'habitation ; le territoire communal doit être utilisé de manière parcimonieuse. Il nous faudra, par ailleurs, assurer une bonne densité du logement en veillant à une organisation spatiale équilibrée et au respect de l'affectation du sol.

La CCATM et le PCDR seront, dans les années à venir, des outils essentiels de notre politique urbanistique. Nos espaces forestiers seront défendus et les bois qui ont disparu devraient renaître ! Nos ressources naturelles seront protégées et les mesures visant à économiser l'énergie préconisées._

Plus généralement, nos villages seront embellis et les initiatives éco-environnementales seront encouragées. Des plantations d'arbres et de haies seront prévues en étroite concertation avec les propriétaires terriens et la DNF (Division Nature et Forêts).

TRAVAUX

La majorité sera attentive à remplir le rôle premier du service des travaux à savoir l'entretien de notre patrimoine au sens large du terme.

Elle devra réaliser les investissements nécessaires tant en matériel, qu'en engagement et formation du personnel et ceci d'une manière rationnelle afin de ne pas alourdir les charges.

Elle débutera le dossier de construction d'un nouvel atelier communal qui se situera près du Hall de sport à Emines. Cet investissement s'avèrera nécessaire à court ou moyen terme vu l'exiguïté de l'atelier actuel. Elle poursuivra sa politique d'entretien de voiries afin d'en prolonger leur durée de vie à un moindre coût.

La volonté de réserver la priorité aux usagers faibles passera par la réalisation de trottoirs, pistes cyclables, aménagements de sentiers. Les accès aux gares et aux écoles feront l'objet d'une attention particulière.

La majorité devra également se pencher sur la problématique croissante que représentent les inondations sur notre territoire. Il faudra réaliser un cadastre par sous-bassins hydrographiques et tenter d'y apporter des solutions. Le curage des ruisseaux, avec l'aide des services provinciaux et régionaux, devient une priorité.

En matière de déneigement, notre action ne manquera pas de sel !

L'évolution de notre commune, la réalisation de tous les projets repris dans cette note de politique générale, passe par un service des travaux à la pointe. Le service administratif des travaux devra être renforcé afin d'assurer les nombreuses nouvelles tâches à venir.

AGRICULTURE

Pour réaffirmer toute l'importance de l'agriculture dans notre commune rurale, nous informerons et familiariserons les agriculteurs aux nouvelles contraintes administratives, sanitaires et environnementales auxquelles ils sont soumis.

Nous développerons des initiatives visant à favoriser l'information et les contacts avec les habitants.

SERVICES AU PUBLIC

Nous veillerons à assurer le meilleur service à la population en lui offrant des services accessibles, installés dans des locaux agréables et toujours assurés par un personnel compétent et disponible auquel une attention accrue sera accordée en termes de formations. La construction de la nouvelle maison communale permettra d'assurer le meilleur service aux Bruyéris.

Les services de Police, quant à eux, seront, comme aujourd'hui, organisés de telle manière à assurer au mieux la protection des personnes et des biens.

CONCLUSIONS

Résolument tournée vers l'avenir, La Bruyère offrira demain à ses habitants des services qui répondront toujours mieux à leurs attentes et garantiront le cadre de vie rural auquel chacun est fondamentalement attaché.

L'objectif majeur de ce programme est, donc d'améliorer le bien-être des Bruyéris.

Pour ce faire, la Commune, niveau de pouvoir le plus proche du citoyen, s'est mise en route déjà, soucieuse d'efficacité et de démocratie.

En effet, une **Opération de Développement Rural** (ODR) a été lancée ; cet important processus participatif débouchera sur la formulation et la mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Celui-ci établira une stratégie de développement globale et intégrée sur tous les aspects de la vie locale. Une dynamique nouvelle est donc lancée, elle associe étroitement à la gestion de leur Commune les habitants de La Bruyère !

Pour nous aider par ailleurs à maintenir nos finances communales saines tout en menant à bien les importants projets portés par la Majorité, une aide technique a également été commandée au Bureau Economique de la Province. La Commune s'est ainsi assurée un **guide financier**.

Si le programme qui vous est présenté couvre l'essentiel des domaines régis par la sphère communale, il ne gomme pas pour autant toutes les actions qui, demain, seront menées par la Commune. Ce programme se décline en effet suivant les principes fondamentaux définissant un idéal commun de « bonne » gouvernance :

- réactivité
- efficacité et efficience
- ouverture et transparence
- comportement éthique
- compétences et capacités
- ouverture d'esprit face aux changements
- gestion financière saine
- obligation de rendre compte.

Nous nous efforcerons donc, au cours de **toute** la législature de faire au mieux, en consultant, dans toute la mesure du possible, pour inscrire résolument La Bruyère dans le 21^{ème} siècle avec un maximum d'atouts lui permettant de garantir à ses habitants, le meilleur !
